



CONSOMMATION
ET VIE PRATIQUE

Vivre mieux au quotidien

12 DÉCEMBRE 2017

DOSSIER DE PRESSE



OBSERVATOIRE
DES PRIX
DES MÉDICAMENTS

Contact presse : Jean-Baptiste Baud - 06 68 07 75 85
jean-baptiste.baud@famillesrurales.org

www.famillesrurales.org

**Familles
rurales**
Vivre mieux !



EN BREF

Rappel chronologique :

2008 : Un décret autorise les pharmacies à vendre en libre accès certains médicaments.

2010 : Création de l'observatoire des prix des médicaments par Familles Rurales

2013 : La vente des médicaments sur Internet est autorisée.

Présentation de l'enquête/méthode :

37 veilleurs ont relevé, en septembre et octobre, les prix de 14 produits fréquemment utilisés par les familles (12 médicaments et 2 spécialités non médicamenteuses) dans 83 pharmacies (40 pharmacies physiques et 43 sites) réparties sur 45 départements (23 pour les pharmacies physiques et 30 pour les sites).

Nos enquêteurs ont également été attentifs à la localisation de ces produits dans les officines visitées et à l'affichage du prix.

Enfin, nos veilleurs ont établi des comparaisons avec les prix pratiqués en GMS (Grande et Moyenne Surface) pour les 2 spécialités non médicamenteuses concernées (le lait Gallia et le sérum physiologique).

Familles Rurales renouvelle pour la 7ème année consécutive son observatoire des prix des médicaments en accès libre.

Notre enquête met en évidence les conclusions suivantes :

DES MÉDICAMENTS EN VENTE LIBRE DE PLUS EN PLUS CHERS...

Entre 2016 et 2017, les prix ont augmenté de 4,3% en moyenne

[Voir page 3](#)

DES MÉDICAMENTS JUSQU'À 4 FOIS PLUS CHERS SELON LE LIEU DE VENTE

D'une pharmacie à l'autre, le prix d'un médicament passe, en moyenne, du simple au triple

[Voir page 4](#)

SUR INTERNET, LES FRAIS DE PORT GOMMENT DES PRIX ATTRACTIFS

Des prix moins chers sur internet qu'en officines... mais des frais de port toujours aussi dissuasifs

[Voir page 5](#)

ENTRE OFFICINES ET GRANDES ET MOYENNES SURFACES, DIFFICILE DE CHOISIR LA PLUS AVANTAGEUSE

Des écarts de prix record : gare aux idées reçues...

[Voir page 6](#)

L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS RESTE FORTEMENT DÉGRADÉE

En officine, l'affichage du prix fait défaut : 75% des boîtes dépourvues d'étiquette « prix ». Sur internet, un an après la parution de l'arrêté, 2/3 des sites ne respectent pas la réglementation.

[Voir page 9](#)

FAMILLES RURALES INVITE CONSOMMATEURS ET PHARMACIENS À LA VIGILANCE...

Consommateurs : les médicaments ne sont pas des produits de consommation comme les autres, exigez un conseil sur leur utilisation et une transparence sur leur prix.

Pharmaciens : Vous êtes avant tout des professionnels de santé.

[Voir page 11](#)

DES MÉDICAMENTS EN VENTE LIBRE DE PLUS EN PLUS CHERS

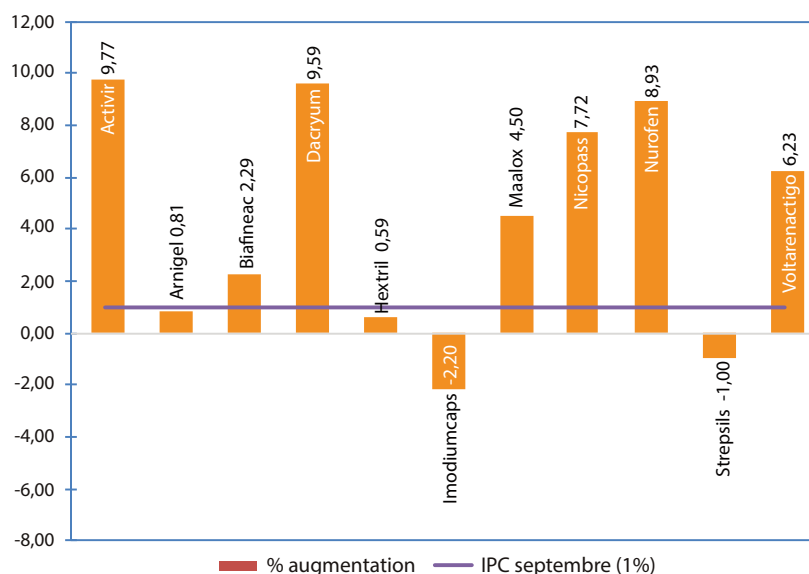
Entre 2016 et 2017 les prix ont augmenté de 4,3% en moyenne

Seuls deux médicaments sont en baisse : Imodiumcaps et Strepsils.
Les deux plus fortes hausses sont constatées pour Activir et Dacryum à plus de 9%.

Evolution de la moyenne des prix constatés en officine entre 2016 et 2017

	Moyenne 2016 (€)	Moyenne 2017 (€)	Pourcentage d'augmentation
Activir	4,81	5,28	9,77
Arnigel	4,91	4,95	0,81
Biafineact	6,12	6,26	2,29
Dacryum	5,11	5,60	9,59
Hextril menthe	5,10	5,13	0,59
Imodiumcaps	4,09	4,00	-2,20
Maalox	5,11	5,34	4,50
Nicopass	20,07	21,62	7,72
Nurofen	3,36	3,66	8,93
Strepsils	6,02	5,96	-1,00
Voltarenactigo	6,42	6,82	6,23
			4,29

Evolution des prix des produits en comparaison de l'indice de prix à la consommation de septembre (IPC)¹



¹ Source INSEE

DES MÉDICAMENTS JUSQU'À 4 FOIS PLUS CHERS SELON LE LIEU DE VENTE

D'une pharmacie à l'autre, le prix d'un médicament passe, en moyenne, du simple au triple

Un même médicament coûte en moyenne près de 3 fois plus cher selon l'endroit où il est acheté mais le coefficient peut aller bien au-delà !

A noter :

- Le prix de Dacryum varie de 1,95 à 8,5 € soit un facteur supérieur à 4 selon la pharmacie ;
- Le prix de Maalox passe de 2,75 à 9,10 € ;
- Seuls deux médicaments ont un rapport inférieur à 2, Biafineact et Hextril (le plus faible coefficient) ;
- Jusqu'à 20€ de différence sur une boîte de sevrage tabagique qui doit être renouvelé régulièrement tel que Nicopass. Ce qui constitue de fait un véritable frein à l'observance nécessaire à l'arrêt du tabac.

La loi de 2008 n'a donc toujours pas produit son effet ; la mise en accès libre des médicaments visait à faire baisser les prix.

Les prix des médicaments en officine en 2017

	Moyenne (€)	Minimum (€)	Maximum (€)	Coefficient de variation du prix ²
Activir	5,28	2,95	7,90	2,68
Arnigel	4,95	2,99	7,60	2,54
Biafineact	6,26	4,49	8,90	1,98
Dacryum	5,60	1,95	8,50	4,36
Euphytose	8,00	5,45	12,10	2,22
Hextril menthe	5,13	3,49	6,60	1,89
Imodiumcaps	4,00	2,49	6,50	2,61
Maalox	5,34	2,75	9,10	3,31
Nicopass	21,62	13,90	34,10	2,45
Nurofen	3,66	2,50	5,90	2,36
Strepsils	5,96	4,05	9,70	2,40
Voltarenactigo	6,82	4,79	10,40	2,17
				2,78

2. Prix maximum / prix minimum

SUR INTERNET, LES FRAIS DE PORT GOMMENT DES PRIX ATTRACTIFS

Des prix moins chers sur internet qu'en officines ...

Sur l'ensemble des prix relevés, les médicaments sont, en moyenne 24% moins chers sur Internet qu'en officines physiques.

A noter :

La variation du prix entre le minimum et le maximum est également plus faible sur Internet qu'en officine. En moyenne, le prix maximum est moins de 2,5 fois plus cher que le prix minimum (2,41) contre près du triple en officine (2,78).

Comparaison de la moyenne des prix des médicaments entre Internet et les officines physiques (€)

	Moyenne sur Internet	Moyenne en officine
Activir	3,78	5,28
Arnigel	3,98	4,95
Biafineact	4,88	6,26
Dacryum	4,74	5,60
Euphytose	6,76	8,00
Hextril menthe	4,33	5,13
Imodiumcaps	3,27	4,00
Maalox	4,29	5,34
Nicopass	17,33	21,62
Nurofen	2,89	3,66
Strepsils	5,03	5,96
Voltarenactigo	5,48	6,82

...mais des frais de port toujours aussi dissuasifs

Si les prix pratiqués sur Internet semblent plus attractifs, il n'en est rien : les frais de port pratiqués gommement littéralement cet avantage. En effet, le prix final payé par le consommateur rejoint voire dépasse celui proposé en officine.

Les frais de port s'élèvent en moyenne à 5,92 €. Ils ne sont « offerts » qu'à partir de 60 € d'achat en moyenne.



A noter :

Cette année, un des sites de l'étude proposait néanmoins une livraison gratuite à domicile sans plafond de commande.

Frais de port constatés sur Internet par commande (€)

Minimum	0
Maximum	9,63
Moyenne	5,92

ATTENTION, CERTAINS SITES NE PROPOSENT QUE LE RETRAIT À LA PHARMACIE !

Concernant la vente en ligne des médicaments, la réglementation n'autorise que deux options : la livraison à domicile et le retrait en pharmacie. Or, 7% des sites de pharmacies visités ne permettent pas de livraison à domicile. C'est le cas également d'un réseau de pharmacies. Quel est l'intérêt de commander en ligne pour les personnes qui ne disposent pas d'une pharmacie en proximité ou qui connaissent des problèmes de mobilité ?

ENTRE OFFICINES ET GRANDES ET MOYENNES SURFACES, DIFFICILE DE CHOISIR LA PLUS AVANTAGEUSE



Les grandes et moyennes surfaces et les officines sont en concurrence pour un certain nombre de produits. Les prix relevés ne permettent toujours pas de conclure qu'il y a un avantage à aller chez l'un plutôt que chez l'autre tant les écarts de prix varient suivant les produits.

Des écarts de prix record : gare aux idées reçues...

Dans notre observatoire, les deux produits non médicamenteux illustrent bien ce constat :

SÉRUM PHYSIOLOGIQUE « PHYSIOLOGICA »

Les consommateurs et notamment les jeunes parents qui achètent régulièrement du sérum physiologique ont intérêt à l'acheter en pharmacie où il coûte en moyenne 20 % moins cher qu'en GMS et 47% moins cher sur Internet, hors frais de port.

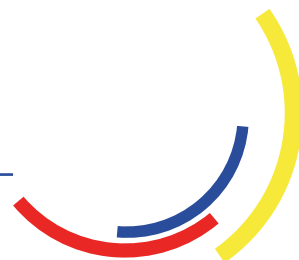
À noter, le prix le plus cher en officine à 9,90 € est 6 fois plus cher que le prix le moins cher en ligne qui coûte 1,49 € pour un même produit...

Comparaison des prix de Physiologica et autres références de sérum physiologique entre les différents circuits de distribution (en €/boîte équivalent à 40 doses de 5 ml)

	Minimum	Maximum	Moyenne
Physiologica en officine	1,95	9,90	4,26
Physiologica en pharmacie en ligne	1,49	8,40	2,77
Autre référence de sérum physiologique*	1,73	9,90	3,72
Sérum physiologique en GMS *	2,07	7,60	5,26

* Toute marques confondues

ENTRE OFFICINES ET GRANDES ET MOYENNES SURFACES, DIFFICILE DE CHOISIR LA PLUS AVANTAGEUSE



LAIT GALLIA

La moyenne des prix relevés pour le lait Gallia montre qu'il est vendu moins cher en grande et moyenne surface. Cependant, il est possible, de trouver ce lait moins cher en officine (minimum = 17,44 €) qu'en GMS (maximum = 20,07 €).

A noter :

Les pharmacies qui ne disposent pas du lait Gallia en rayon proposent néanmoins régulièrement un autre lait moins cher que le lait Gallia vendu en GMS.

Prix de Gallia selon le circuit de distribution (€/kg)

	Minimum	Maximum	Moyenne
Gallia en officine	17,44	32,50	20,69
Gallia en pharmacie en ligne	17,49	30,05	21,08
Gallia en GMS	14,46	20,7	17,8

L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS RESTE FORTEMENT DÉGRADÉE



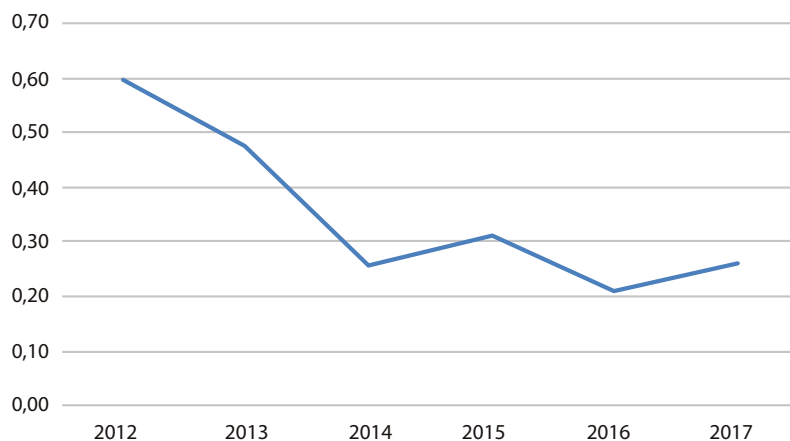
En officine, l'affichage du prix fait défaut : 75 % des boîtes sont dépourvues d'étiquette « prix »

Les prix restent très largement absents des boîtes pour ne plus apparaître que sur des présentoirs, pas toujours accessibles ou lisibles pour les consommateurs, surtout pour les médicaments situés derrière le comptoir. Comment alors connaître le prix du produit que l'on souhaite acheter ?

Le consommateur n'est pas en mesure de connaître le prix du médicament qu'il souhaite acheter en vente libre, sauf s'il le demande. Après achat, seuls 39% des pharmaciens délivrent un ticket de caisse³.

Or, à défaut de disposer de l'information due avant d'acheter, remettre un ticket de caisse permettrait au consommateur de se rendre compte du prix du produit après son achat. Il retrouverait ainsi une possibilité de comparaison dont il est totalement dépourvu aujourd'hui.

Évolution du pourcentage de boîtes avec étiquettes de prix



Familles Rurales insiste pour maintenir une étiquette prix sur toutes les boîtes.

Familles Rurales renouvelle également sa demande de délivrance systématique d'un ticket de caisse.

3. Comme l'avait démontré notre panel réalisé fin 2015



Sur internet, un an après la parution de l'arrêté, 2/3 des sites ne respectent pas la réglementation !

La vente des médicaments sur Internet est autorisée depuis 2013. Il a fallu attendre trois ans pour obtenir un consensus sur les règles à appliquer. Déjà en 2015, Familles Rurales avait alerté et adressé une lettre ouverte à la Ministre de la Santé en s'inquiétant des pratiques des sites de vente en ligne de médicaments. Il y a un an paraissait l'arrêté pour encadrer la vente en ligne de médicaments. Les pratiques s'améliorent mais il reste encore beaucoup à faire !

QUELQUES CHIFFRES :

- 20% des sites visités n'affichent toujours pas le logo européen pourtant obligatoire pour distinguer les officines en ligne agréées.
- 30% des sites ne demandent pas forcément le remplissage d'un questionnaire pour la commande ou la remise à jour de celui-ci.
- 20% des sites consultés ne respectent toujours pas les règles élémentaires du commerce électronique comme le pré-cochage pour l'envoi d'informations commerciales ou newsletters et la demande d'informations personnelles sans lien avec l'achat des médicaments.
- Encore 5% des sites n'affichent pas la notice des médicaments commandés. Seuls, 72% demandent la validation de la lecture de celle-ci.

A NOTER

Comme l'exige l'arrêté, les médicaments mis en vente sur Internet doivent être rassemblés dans un onglet spécifique du site afin de les distinguer des autres produits vendus. Cette exigence est respectée dans 93% des cas. Toutefois le nom attribué à cet onglet varie : certains utilisent « médicament », d'autres « pharmacie » ... il pourrait être pertinent d'harmoniser le nom de cette page.

4. Arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux règles techniques applicables aux sites internet de commerce électronique de médicaments prévues à l'article L. 5125-39 du code de la santé publique. (NOR : AFSP1633477A)

FAMILLES RURALES INVITE CONSOMMATEURS ET PHARMACIENS À LA VIGILANCE...



Consommateurs : les médicaments ne sont pas des produits de consommation courante, exigez un conseil sur leur utilisation et une transparence sur le prix !

Comparez systématiquement les prix.

À titre d'exemple, rappelons qu'une boîte de Nicopass coûte entre 13,90 € et 34,10 €, une boîte de Dacryum entre 1,95 € et 8,50 € ;

Demandez le prix des produits avant de passer à la caisse.

C'est une information préalable obligatoire et nécessaire pour ne pas « se faire avoir ». Ne pas hésiter à refuser d'acheter le médicament s'il est trop cher.

Demandez un ticket de caisse ; vous pourrez ainsi plus facilement garder en mémoire le prix des médicaments que vous achetez et comparer les prix entre pharmacies.

Quand ils existent, demandez les génériques accessibles sans ordonnance. Leur prix est fixé nationalement, vous n'aurez pas de surprise et ils sont généralement moins chers.

SUR INTERNET :

Vérifier la présence du logo européen garant de l'agrément du site par les autorités.

Remplissez sérieusement le questionnaire sur votre santé et n'hésitez pas à signaler les changements. Ces informations sont importantes pour que le pharmacien puisse exercer son conseil et vous protéger.

Ne donnez pas d'autres informations personnelles comme le nom de votre mutuelle. Ces données sensibles ne doivent pas être exigées.

Vérifiez que le site propose bien la livraison à domicile et à quel tarif.





Pharmaciens : La vente de médicaments n'est pas que du « commerce »

S'AGISSANT DE LA VENTE EN LIGNE :

Si un vide juridique existait jusqu'en 2016, tel n'est plus le cas depuis la parution des arrêtés. Aussi, à défaut d'obtenir l'engagement d'une autorégulation rapide du secteur, Familles Rurales n'hésitera pas à saisir la justice pour obtenir la condamnation de certaines pratiques.

S'AGISSANT DE LA VENTE EN OFFICINES :

Familles Rurales demande aux pharmacies :

- davantage de transparence sur les prix pratiqués. Les pharmaciens accepteraient-ils d'acheter un produit sans connaître son prix ? Pourquoi alors l'imposer à leurs clients / patients ?
- d'ouvrir leurs portes à nos vieillards qui, jusqu'à aujourd'hui, se présentaient en toute transparence comme venant relever des prix. A cette annonce, beaucoup se sont vus reconduits vers la sortie. A défaut d'un engagement du secteur d'ouvrir ses portes, Familles Rurales appliquera, à l'avenir, la pratique du « client mystère ».

Pour conclure, Familles Rurales est attaché au rôle de conseil et de prévention des pharmaciens. Les pharmacies restent essentielles au plus près des habitants en particulier en milieu rural. Mais cela ne doit pas justifier des écarts de prix de 1 à 4, ni l'absence d'information du consommateur. Avec des pratiques commerciales abusives dignes des pratiques commerciales les plus condamnables, les pharmaciens pourraient perdre beaucoup en écornant leur image de « personne de confiance » et la perception positive qu'ils inspirent toujours à la majorité de consommateurs.

FAMILLES RURALES EN CHIFFRES



160 000 familles adhérentes

2 200 associations locales

83 fédérations départementales,
interdépartementales et régionales

40 000 bénévoles

17 000 salariés

150 espaces services au public

145 permanences d'information et
de défense des consommateurs

2 100 accueils de loisirs déclarés

5 000 enfants accueillis
dans 260 structures d'accueil
petite enfance

5 800 jeunes Familles Rurales

5 200 stagiaires BAFA/BAFD

3 000 000 heures de services
à domicile

QUI SOMMES-NOUS ?

Familles Rurales est un Mouvement associatif national qui agit en faveur des familles sur tout le territoire. Avec 160 000 familles adhérentes, 2 200 associations locales, 83 fédérations départementales, interdépartementales et régionales, 40 000 bénévoles et 17 000 salariés, c'est le premier Mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur incontournable de l'éducation populaire. Pluraliste, indépendant et laïc, il porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.

DES VALEURS PARTAGÉES

- Entraide et solidarité
- Initiative et responsabilité
- Participation et citoyenneté
- Convivialité et échange



famillesrurales



famillesrurales.federationnationale